

Art.4- Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels  
Par.16- Frais de déplacement du personnel de l'organisme public et d'un cabinet ministériel  
1er avril au 30 juin 2022

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet du ministre Éric Caire <sup>1</sup>	10 778,17 \$
Personnel de l'organisme public	37 990,63 \$
<b>TOTAL</b>	<b>48 768,80 \$</b>

Renseignements complémentaires

<sup>1</sup> Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre